Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250702-2025_44-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :
Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA
Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :
Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)
Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI
Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-44 Motion pour le maintien du service des urgences de St Jean de Luz / Donibane Lohizuneko larrialdi zerbitzua atxikitzeko mozioa

Une réunion de 1ère importance a eu lieu aujourd'hui mercredi 2 juillet 2025 en présence de l'ARS, du Préfet, des parlementaires, des maires, de la direction de la clinique et des médecins actionnaires, afin de discuter du maintien du service des urgences H24 ;
C'est une priorité absolue. Pour les élus c'est un devoir et pour les citoyens un droit ! un droit d'accès aux soins pour tous, a fortiori quand il s'agit d'urgences.
Si le service devait fermer, ce droit serait bafoué, honteusement bafoué, au risque de coûter la vie de certains de nos concitoyens en situation d'urgence, non pris en charge à temps.
Les considérations financières ne tiennent pas la route devant la gravité de la situation engendrée par une telle fermeture.
Le personnel soignant de la polyclinique doit être félicité pour son engagement de tous les instants malgré un contexte difficile.
Le Conseil Municipal d'Ascain, soucieux de l'organisation des soins sur le bassin de vie de la Nivelle, mais aussi autour des communes d'Hendaye, St Jean de Luz, Guéthary etc, **à l'unanimité,**
ADOPTE une motion demandant à tous les intervenants de trouver une solution au plus vite afin que le service des urgences de la polyclinique de St Jean de Luz continue à fonctionner de manière pérenne, 7j/7, 24h/24 avec une équipe d'urgentistes en nombre suffisant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

MAIRIE D'ASCAIN
AZKAINGO HERRIKO ETXEA 64 (P.A.)